Direction du personnel, des services et de la modernisation

Arrêté du 29 avril 2003 fixant la date des élections pour la désignation des représentants du personnel aux commissions locales de réforme compétentes à l'égard des ouvriers affiliés au régime spécial de pensions

NOR: EQUP0310080A

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,

Vu le décret nº 65-836 du 24 septembre 1965 relatif au régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat :

Vu le décret nº 67-711 du 18 août 1967 fixant les conditions d'application du régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat ;

Vu le décret nº 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de la fonction publique de l'Etat :

Vu l'arrêté du 18 avril 2003 fixant au 13 mai 2003 la date des élections pour la désignation des représentants du personnel aux commissions locales de réforme compétentes à l'égard des ouvriers affiliés au régime spécial de pensions défini par le décret nº 65-836 du 24 septembre 1965,

Arrête:

Article 1er

La date des élections pour la désignation des représentants du personnel aux commissions locales de réforme compétentes à l'égard des ouvriers affiliés au régime spécial de pensions défini par le décret nº 65-836 du 24 septembre 1965 est reportée au 20 mai 2003.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère. Fait à Paris, le 29 avril 2003.

Le ministre de l'équipement,
des transports, du logement,
du tourisme et de la mer,
Pour le ministre et par délégation :
Pour le directeur du personnel,
des services et de la modernisation
empêché :
Le directeur-adjoint du personnel,
des services et de la modernisation,
G. Janin